64e ANNEE. — N° 129

VENDREDI 31 OCTOBRE et DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1924

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La reconnaissance officielle des Soviets par la France. — Le geste français prélude à de laborieuses négociations franco-russes. — A propos des revendications financières des Etats-Unis. — Au Conseil de la S. D. N. : le conflit de Mossoul réglé. — La rentrée du Parlement : un programme extra-chargé attend députés et sénateurs.

La reconnaissance *de jure* par la France du gouvernement des Soviets est un fait accompli depuis mardi.

Cette décision n'a rien d'imprévu : M. Herriot, on s'en souvient, l'avait annoncée dans sa déclaration ministérielle.

Est-elle opportune dans les circonstances présentes ?

On peut se poser la question, alors que l'acte du gouvernement français se produit à l'heure même où vient d'éclater entre Moscou et Londres un grave incident.

Toutefois, il sied de convenir que M. Herriot ne pouvait guère différer plus longtemps cette reconnaissance, alors qu'il l'annonçait comme imminente voici une semaine.

Du moins l'incident créé par la lettre de Zinovieff n'aura pas été sans éveiller, dans l'opinion publique, le désir de rigoureuses garanties.

On redoute, en effet, que les Soviets cherchent surtout à tirer parti de leur nouvelle situation diplomatique pour intensifier leur propagande communiste et leur œuvre éminemment révolutionnaire.

Jusqu'à quel point cette crainte est-elle fondée ?

Nul ne peut se prononcer avec certitude ; du moins, il est un ensemble de faits qui établissent qu'on ne saurait de ce point de vue user de trop de précautions.

Le gouvernement français les aura-t-il prises ?

Espérons-le, car s'il est admissible d'un certain point de vue de renouer officiellement avec un pays, il ne l'est plus d'ouvrir les portes de la France « hospitalière » aux missionnaires de la révolution.

⁂

Quelles seront maintenant les conséquences de la reconnaissance du gouvernement des Soviets ?

Le geste de la reconnaissance ne résoud rien par lui-même.

Tout au plus va-t-il permettre d'amorcer des conversations officielles, dès que sera effectif l'échange de représentants entre les deux pays.

Nombreuses et très délicates, en effet, sont les questions à régler entre la France et la Soviétie, et qu'on ne pouvait traiter en « se tournant le dos ».

Et surtout, leur solution exigera beaucoup de temps, de patience et d'habileté.

Cette conviction, notre confrère la *Journée Industrielle* l'explique ainsi :

« Le principal, à nos yeux, est que la France renoue avec la Russie afin de pouvoir occuper sa place à Moscou. Le reste, à vrai dire, se résoudra, mais ne se résoudra qu'avec le temps. Entrer tout de suite dans de vastes marchandages ou préparer des traités serait œuvre dangereuse et vaine.

« On pouvait envisager la reprise des relations officielles avec la Russie soit sous l'aspect juridique d'un compte à régler, du doit et de l'avoir à équilibrer, soit sous l'aspect des intérêts permanents de la politique française. Dans le premier cas, c'était, au préalable, une discussion serrée sur le règlement de compte. Dans le cas d'une « reprise » à caractère politique générale, il faut, avant de discuter sur les cas concrets, laisser le temps à notre diplomatie de reconnaître le terrain où elle va se mouvoir. »

Au total, on peut retenir le jugement d'ensemble de notre confrère Saint-Brice, dans le *Journal* :

« S'il ne faut pas exagérer l'importance de l'initiative, il faut encore moins la réduire. En réalité, c'est toute une ère des rapports franco-russes qui prend fin. »

⁂

Nous avons rapporté ici les déclarations de M. Coolidge, président de la République des Etats-Unis, candidat aux élections du 7 novembre, relatives aux dettes interalliées.

M. Coolidge, on le sait, est tout à fait opposé à la remise éventuelle des créances américaines.

Il semble d'ailleurs que la perspective des paiements allemands à la France incite certains Américains à présenter d'une façon plus pressante « la note à payer ».

Il convient toutefois de noter que tous les citoyens des Etats-Unis n'approuvent pas cette impatience.

On en peut juger par les lignes suivantes du *New-York Times* :

« Notre action sera sûrement impopulaire en Europe et particulièrement en France. *Il paraîtra étrange que nous, qui avons refusé de faire quoi que ce soit pour contraindre l'Allemagne à payer* et qui avons signé un traité séparé avec elle, nous présentions des réclamations *aussitôt que l'argent allemand est en vue.* Les Alliés doivent être également surpris que nos revendications comportent des demandes de dommages subis pendant que les Etats-Unis étaient encore neutres et s'en vantaient.

« M. Hughes a sans doute estimé qu'on lui demandait de remplir un devoir désagréable, mais il faudrait, en le remplissant, essayer de ne pas donner l'impression à l'étranger que nous excellons dans l'art de nous faire haïr. »

Le *New-York Times* traduit parfaitement le sentiment français : il y a un contraste étrange entre la manière dont certains Américains traitent la France débitrice des Etats-Unis et l'Allemagne débitrice de la France.

⁂

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, le Conseil de la Société des Nations, réuni spécialement à Bruxelles, n'aura pas eu trop de peine à dénouer le différend de Mossoul.

De fait, le conflit anglo-turc peut être considéré comme virtuellement réglé.

M. Branting a déposé son rapport mercredi après-midi.

Dans ce rapport, M. Branting rend hommage à l'esprit de conciliation qui a animé les délégués anglais et les délégués turcs au cours des négociations.

De part et d'autre, on a reconnu que des infractions avaient été commises, et qu'il convenait de rétablir la ligne du *statu quo* définie par le traité de Lausanne.

Toutefois, M. Branting demande au Conseil de modifier quelque peu cette ligne vers l'Ouest, afin d'écarter de nouvelles difficultés.

Il propose également au Conseil de fixer une zone neutre, pour éviter des escarmouches entre troupes britanniques et turques, et de renforcer les pouvoirs de la commission de délimitation instituée par décision du Conseil à la date du 30 septembre.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se féliciter de ce dénouement tout pacifique.

On saisira mieux toute la portée de la sentence arbitraire du Conseil de la S. D. N. si l'on retient les possibilités permanentes de conflit armé qui existaient à Mossoul entre la Grande-Bretagne et la Turquie.

⁂

La Chambre et le Sénat reprennent, mardi prochain 4 novembre, en session extraordinaire, le cours de leurs délibérations.

On peut dire qu'une tâche formidable attend nos représentants, une tâche telle que les deux mois de la session ne suffiront pas sans doute à épuiser l'ordre du jour encombré.

Le vote du budget de 1925 constitue évidemment l'œuvre primordiale à réaliser.

Le gouvernement voudrait aboutir avant le 1er janvier.

A cet effet, la commission des finances a d'ores et déjà terminé l'examen du budget des dépenses.

La discussion pourrait donc commencer dès la rentrée. Mais pour aboutir au 31 décembre, il faudrait écourter le débat. Sera-ce possible ? Bien des questions d'une réelle importance, seront incidemment rencontrées au cours de l'examen du budget.

Pourra-t-on éluder la discussion de ces problèmes alors qu'on prétend les résoudre par la voie budgétaire ?

Or, voici quelques unes de ces questions : blé, farines, ravitaillement, vie chère ; ambassade près le Vatican et près Moscou ; augmentation des traitements des fonctionnaires : réorganisation de l'armée en vue du service d'un an, etc.

Ce n'est pas tout, l'examen du budget des dépenses terminé, il faudra également s'occuper du budget des recettes. Or la loi de finances comprend 317 articles, un record en l'espèce.

Voilà pour la partie financière de l'ordre du jour.

Mais combien d'autres questions vont se poser ?

D'abord, il y a toute la série des interpellations : un certain nombre, une vingtaine, n'ont pu venir en discussion avant le départ en vacances ; depuis lors, vingt-trois nouvelles demandes d'interpellations ont été déposées et l'on en annonce d'autres pour la rentrée.

D'autre part, le Parlement devra se prononcer sur les accords commerciaux, provisoires ou définitifs, en cours de négociations, et dont certains comme l'accord franco-allemand doivent être réglés avant le 31 décembre.

Chambre et Sénat seront également appelés à se prononcer sur le protocole de Genève.

Bornons là l'énumération des principales questions à l'ordre du jour.

Ce programme de travail paraît beaucoup trop ample pour pouvoir être accompli en entier au cours des quelques semaines de la session extraordinaire qui s'ouvre.

Et, chemin faisant, bien d'autres questions peuvent se présenter...

M. D.

⁂

On verra d'autre part les résultats connus des élections anglaises : elles se caractérisent par une victoire écrasante des conservateurs, qui disposeront aux Communes d'une imposante majorité.

Ce sont les libéraux surtout qui font les frais de la victoire conservatrice : ils perdent pour l'instant cent vingt sièges.

Toutefois, les travaillistes subissent également un échec marqué : une soixantaine de sièges leur échappent.

Il est trop tôt pour songer aux répercussions possibles d'un tel scrutin. D'autant que, comme nous l'avons dit, seule ou presque la politique intérieure a alimenté la campagne électorale.

INFORMATIONS

En Allemagne

L'Allemagne entreprend de grands travaux

Les Allemands doivent entreprendre d'ici peu la construction d'un métropolitain Dortmund-Cologne, en majeure partie souterrain, dont la construction durera huit ans et coûtera d'après les évaluations officielles 1 milliard 200 millions de francs. Une gare à six voies est prévue pour Duisbourg, avec embranchements sur Bochum, Essen et Mulheim. Les voyageurs pourront ainsi se rendre en une heure de Dortmund à Cologne.

L'action communiste

La presse soviétique publie officiellement un appel et des instructions de la IIIe Internationale, au prolétariat allemand. Cet appel est signé par M. Zinovief et par d'autres communistes. Ils protestent contre l'arrestation de communistes allemands et donnent des conseils au sujet des élections allemandes, disant qu'ils sont prêts à aider par les actes et par la parole, leurs frères allemands dans la lutte pour la révolution. Ils mobilisent l'Internationale communiste pour compléter les rangs des révolutionnaires allemands.

Les échanges avec la France

D'après une statistique officielle, les importations de France en Allemagne se sont élevées pendant le premier semestre 1924 à 89.400.000 marks et les exportations d'Allemagne en France à 39.800.000 marks, soit 2 0/0 du montant total des importations et 1,4 0/0 du montant total des exportations. Pendant le premier semestre de 1913, la valeur moyenne des marchandises importées de France a été de 295.500.000 marks et celle des marchandises exportées en France de 396.200.000.

La France et les Soviets

M. Herriot, Président du Conseil, a adressé un télégramme à M. Rikoff, Président du Conseil des Commissaires du peuple et à M. Tchitcherine, Commissaire du peuple aux affaires étrangères à Moscou.

Dans ce télégramme M. Herriot déclare que la France reconnaît officiellement le Gouvernement des Soviets.

« Mais, dit M. Herriot, en vous notifiant cette reconnaissance qui ne saurait porter atteinte à aucun des engagements pris et des traités signés par la France, le gouvernement de la République veut croire à la possibilité entre nos deux pays d'un accord d'ensemble dont la reprise des relations diplomatiques est la préface.

« A cet égard il entend réserver expressément les droits que les citoyens français tiennent des obligations contractées par la Russie ou ses ressortissants sous les régimes antérieurs, obligations dont le respect est garanti par les principes généraux de droit qui reste pour nous la règle de la vie internationale. Les mêmes réserves s'appliquent aux responsabilités assumées depuis 1914 par la Russie envers l'Etat français et ses ressortissants. »

Le ministre des affaires étrangères de Russie a répondu par un télégramme dans lequel il se félicite de la décision prise par l'Etat français.

« Il exprime sa confiance que toutes les questions mentionnées dans le télégramme du président du conseil de la République française en date de ce jour pourront être réglées par un plein accord entre les deux gouvernements pour le plus grand avantage de l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la France, la bonne volonté étant présente des deux côtés, ainsi que le respect absolu des intérêts mutuels. »

LES ELECTIONS ANGLAISES

Le cabinet travailliste ne démissionnera pas

Dans un discours prononcé à Derby, M. Thomas, ministre des colonies, a dit que le gouvernement travailliste ne démissionnerait pas après les élections, mais se présenterait devant la Chambre pour y exposer son programme.

« On verra alors, a ajouté M. Thomas, comment voteront les démocrates et les progressistes. Ce scrutin sera très intéressant. »

Autour du scrutin

Sont élus :

M. Henderson, ministre de l'intérieur ;

M. Austein Chamberlain ;

M. Ponsonby, sous-secrétaire aux affaires étrangères.

MM. Baldwin, Lloyd George, Mac Donald etc.

Sont battus :

M. Asquith, ancien Premier, leader du parti libéral ;

M. Ben Tillet, travailliste, chef de la Fédération des transports

M. Leack, sous-secrétaire à l'aéronautique.

Les ministres Seely, Franck Hodges et Miss Bonfield, etc.

Les résultats connus

Vendredi soir étaient élus :

Conservateurs : 400.

Travaillistes : 151.

Libéraux : 40.

Indépendants : 4.

Manquent encore une vingtaine de résultats.

Les conservateurs disposent déjà d'une majorité écrasante et gagnent 150 sièges.

La mise en vigueur du statut de Tanger

Les trois gouvernements français, anglais et espagnol, se sont concertés pour envoyer à Tanger, à la date du 1er novembre, l'administrateur français et les administrateurs adjoints anglais et espagnol, ainsi que les magistrats appelés à faire partie du tribunal mixte.

L'administrateur français et les administrateurs adjoints prendront toutes mesures pour la mise en vigueur du statut de Tanger à partir du 1er décembre.

Le président Coolidge et le désarmement naval

M. Washburn, ministre de la marine des Etats-Unis, a déclaré dans un discours que le président Coolidge préparait une nouvelle conférence sur le désarmement à Washington, dans laquelle seraient examinées surtout les questions de la limitation de construction des croiseurs, des sous-marins, des dirigeables, avions et hydravions, ainsi que celle des vaisseaux de guerre d'un déplacement de 6.000 tonnes.

En Chine

Une proclamation publiée par le maréchal Chi-Ksien-Yuan annonce que les gouverneurs militaires de Kiang-Sou, Anhui, Tche-Kiang et Fu-Kien, ainsi que la presque totalité de la flotte, ont décidé de donner leur appui au maréchal Wu-Peï-Fou

La proclamation accuse de trahison le général Feng-Yuh-Siang, actuellement maître de Pékin.

A l'Académie Goncourt

Jeudi, l'Académie Goncourt a procédé au remplacement de M. Bergerat, décédé.

Au deuxième tour, M. Raoul Ponchon ayant obtenu la majorité, a été élu membre de l'Académie Goncourt, par 6 voix, contre 1 à Camille Mauclair et 1 à Georges Duhamel.

L'élection au fauteuil de Henry Céard, décédé, aura lieu en novembre.

Condamnation à mort

La Cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort le nommé André Boigneau, marchand des quatre-saisons qui avait tué d'un coup de marteau à la tête, Mme veuve Dujardin, également marchande des quatre-saisons, mère de 6 enfants, parce qu'elle refusait d'avoir des relations avec lui.

CHRONIQUE LOCALE

A NOS LECTEURS ET ABONNÉS

Les représentants de la Presse quotidienne ont décidé d'élever le prix de vente des journaux à 20 centimes à partir du 1er novembre, « l'existence de la presse se trouvant « menacée si des mesures immédiates n'étaient pas prises pour donner à tous les organes de Paris et « des départements, quelle que soit « leur importance, les moyens d'assurer leur parution. ».

Si cette augmentation est une « nécessité inexorable » pour la grande presse, on ne sera pas surpris que les journaux plus modestes ne puissent faire leurs frais au prix de *dix centimes*. Ils sont également contraints d'élever leur tarif et de porter le prix du numéro à 15 centimes.

Nous prions donc nos lecteurs de vouloir bien noter qu'à partir du mardi 4 novembre le *Journal du Lot* sera vendu 15 centimes et que les abonnements seront portés aux tarifs ci-après :

	3 mois	6 mois	1 an
Lot et départem. limitrophes.	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départ..	7 fr.	13 fr.	24 fr.

Il va de soi que tous les abonnements en cours seront servis sans augmentation jusqu'à expiration des 3, 6 ou 12 mois souscrits.

C'est la même chose !...

On ne réalisera plus d'économies sur le budget de la guerre.

Depuis l'armistice jusqu'à ce jour, les divers Gouvernements avaient décidé que les convocations de réservistes seraient supprimées.

Effectivement, depuis l'armistice, ces convocations n'ont pas eu lieu, et le Gouvernement a réalisé, ainsi, de grosses économies.

Le pays pensait qu'en raison des charges si lourdes qui pèsent sur lui, on voulait économiser les sommes considérables qu'exigent les périodes de manœuvres, les convocations de réservistes.

La Commission des finances actuelle, en a jugé différemment. Elle a décidé qu'il y aurait l'année prochaine, pour les classes, à partir de la classe 1920, des périodes d'exercices de 21 jours pour la réserve et de 13 jours pour la territoriale.

En 1925, on ne fera pas d'économies sur le budget de la guerre, et bien mieux, les territoriaux qui avant 1914 ne faisaient qu'une période de 9 jours, feront 13 jours.

L'ère des économies ne sera pas réalisée encore.

Car, si ces périodes d'instruction militaire, coûtent cher à l'Etat, elles coûtent cher, également, à ceux qui les subissent.

On fait venir dans des casernes des milliers d'hommes qui sont obligés de quitter leur famille, l'atelier, les champs.

L'entretien de ces hommes coûte cher : mais ces hommes ne peuvent pas se contenter du modeste prêt qu'on leur alloue. La ville a des attractions nombreuses, et non seulement, ayant abandonné leur travail, ils ne produisent et ne gagnent rien, mais encore ils dépensent l'argent qu'ils ont emporté de la maison.

Au surplus, l'époque des périodes d'instruction, coïncide le plus souvent avec celle des vendanges.

On l'a bien vu, cette année, puisqu'au moment où les propriétaires avaient besoin de main-d'œuvre pour vendanger, les hommes de la garnison de Cahors furent expédiés à la Courtine où ils ne firent rien, rien, rien, et dépensèrent tout simplement les quelques sous supplémentaires que leurs familles ont été obligées de leur envoyer.

Ainsi, ces convocations de réservistes et de territoriaux ont un triple résultat : celui de faire dépenser de l'argent à l'Etat ; aux réservistes et territoriaux, et de priver de main-d'œuvre l'agriculture et l'industrie.

Ce n'est pas réaliser le programme d'économies qu'on nous rabâche depuis des mois.

Ce n'est pas non plus le programme de paix qui était annoncé, car ces convocations de réservistes prouvent qu'on n'a pas l'intention de désarmer, de fermer les portes des casernes !

Et dire que le pays avait cru que l'ère de la paix et des économies allait fleurir !...

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Une interview de M. de Monzie

Nous lisons dans le *Courrier du Centre*, du 30 octobre :

M. de Monzie, sénateur du Lot, président de la commission des affaires russes, qui avait conclu à la reconnaissance des Soviets, a bien voulu nous recevoir et nous faire les déclarations suivantes :

« Je m'attends aux critiques. Mais quant à présent, quelles qu'elles soient, je les tiens pour prématurées et inopérantes. A-t-on obtenu quelque résultat avec la politique d'expectative dont usèrent Millerand et Poincaré ? Non. Ils en ont usé et l'ont usée. Les Bolcheviks ne sont pas venus à résipiscence. Qu'on nous laisse donc essayer d'une autre méthode. A l'œuvre on jugera les ouvriers, c'est-à-dire Herriot et ses collaborateurs des négociations franco-russes, dont je suis.

« Je représente un pays où les porteurs de fonds russes sont nombreux. Avez-vous entendu dire que je ne m'occupais pas de très près des intérêts de Cahors, ma ville, et de ses habitants. Concluez sur ce que vous savez de moi. Présumez par là ce que sera mon attitude pour sauver de la débâcle cette partie de notre créance. »

Nous demandons à M. de Monzie :

« En somme, ce qui vous réjouit dans l'acte d'hier, c'est d'y voir une application de votre doctrine sur la diplomatie de la présence. »

M. de Monzie a vite fait de nous répondre.

« Oui, certes, je n'en démords pas de ma théorie. Je ne la modifie pas quand les Bolcheviks sont insupportables, ou les évêques et moines insubordonnés. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il y a autant de différence entre les hautes figures de Moscou et les communistes forts en gueule de nos réunions publiques, qu'entre

l'évêque de Cahors et le pape Benoît. »

— Irez-vous à Moscou comme ambassadeur ?

— Non, selon toute vraisemblance, malgré les délicates invites du président du Conseil. Je n'irai pas plus à Moscou que je n'ai été à Rome. Je n'irai pas davantage au Canossa rouge qu'à l'autre. Il y a les hommes et puis il y a les tâches. Elles seront lourdes, les tâches de la Conférence de Paris. Dites-vous bien que ce sera rude et long pour que la France recouvre ce qui lui est dû. »

Maurice CLUZELAUD.

⁂

M. Rakowsky à M. de Monzie

M. de Monzie, sénateur-maire de Cahors, a reçu le télégramme suivant :

De Monzie, sénateur, Palais Luxembourg, Paris,

London, 29 oct., 12 h. 59.

Sachant grande part personnelle que vous avez eue dans acte historique rétablissement relations normales entre deux Peuples amis permettez-moi vous présenter mes félicitations sincères et amicales. Number 370. — RAKOWSKY.

⁂

Une belle subvention

M. de Monzie vient de recevoir la lettre suivante :

Mon cher Sénateur et Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention d'une manière tout à fait pressante sur « l'*Aviron Cadurcien* » de Cahors, qui sollicite une grosse subvention à la suite de dépenses faites pour création d'un stade et diverses installations.

La répartition des crédits mis à ma disposition, au titre de 1924, n'est pas encore faite.

Néanmoins, pour tenir compte de votre pressante intervention, j'ai décidé d'accorder immédiatement, à l'*Aviron Cadurcien*, la subvention de 20.000 francs que vous avez demandée, bien qu'elle dépasse, et de beaucoup, mes prévisions.

Veuillez agréer, mon cher Sénateur et Ami, l'assurance de ma haute considération.

Amitiés bien cordiales.

Le Commissaire Général à la guerre,
Signé : Paul BÉNAZET.

Pour vaincre la vie chère
ou
les prédications ascétiques

L'*Ère Nouvelle*, organe officiel du Cartel publie les réflexions suivantes au sujet de la vie chère :

« Le mal est dans ce fait que tout le monde dépense et mange trop. On a pris pendant la guerre et depuis l'armistice, l'habitude de bien vivre et cela souvent, au détriment de la santé.

« Pour lutter contre cet amour de la bonne chère, il faut que la presse s'entende pour faire entrer dans le crâne des lecteurs quelques vérités premières comme la suivante :

« La sobriété est la garantie d'une longue vie et d'une vieillesse exempte d'infirmités : il faut dès l'enfance s'habituer à sortir de table avec la faim ; on meurt plus d'excès de nourriture que de privations ; un jour ou deux de diète par mois ne peut être que salutaire pour l'organisme. »

⁂

Voilà certes de bons conseils, marqués au coin du plus judicieux bon sens !

Mais, vraiment, une telle prédication ascétique, de la part de notre confrère est bien faite pour surprendre : eh quoi ? est-ce là le seul remède à la vie chère, alors qu'on nous annonçait naguère la fin prochaine de nos maux et de toutes nos privations ?

Car, en définitive, que nous propose l'*Ère Nouvelle* pour ne plus pâtir des privations, sinon de les pratiquer, non plus contraints et forcés, mais à dessein, intentionnellement ?

En vérité, n'était-ce le sérieux habituel de notre confrère, on pourrait croire de sa part à une « plaisanterie », quelque chose comme un « bourrage de crâne ».

Et comment n'éprouverions-nous pas cette impression, à le voir nous déclarer solennellement, *ex cathedra* : « Allons, Messieurs, privez-vous et vos privations disparaîtront ».

Tous ascètes, vous dis-je !

M. D.

Enregistrement

Parmi les 214 candidats reçus au surnumérariat de l'enregistrement, nous sommes heureux de relever les noms suivants de nos compatriotes :

MM. Roudayre, avec le n° 26 ; Goudounèche, avec le n° 34 ; Gaubert, avec le n° 45 ; Dols, avec le n° 168.

Nos félicitations.

Trésorerie générale

Par arrêté en date du 27 octobre 1924, M. Sudreau, commis stagiaire à la Trésorerie Générale du Lot est nommé commis titulaire de 4e classe, avec une ancienneté de 11 mois, 6 jours dans la même classe.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

M. Durand, vérificateur des Contributions indirectes à Melun est nommé à St-Céré, en remplacement de M. Vincens, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Derruau, originaire de Cahors, précédemment surnuméraire des Contributions indirectes à Blois, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Fantangié, nommé receveur à bicyclette à Meung-sur-Loire (Loiret).

M. Bragard, surnuméraire à Nevers est nommé à Cahors, en remplacement de M. Garrigou, nommé vérificateur à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

Nos félicitations.

P. T. T.

Mlle Tolat, dame employée à Paris, est nommée à Gourdon.

Mlle Brand, dame employée à Paris est nommée à Souillac.

Mme Mabru, dame employée à Gourdon est nommée à Paris (chèques).

EXEMPLE A SUIVRE !

Dans les programmes électoraux, les candidats ont, tous, déclaré qu'il fallait, avant tout, faire rendre gorge aux profiteurs de la guerre.

C'était ce que demandait le pays, car il s'était aperçu que ceux qui avaient fait fortune pendant la guerre, payaient des impôts insignifiants.

Les nouveaux riches ont trouvé, pour la plupart, le moyen d'échapper au fisc, qui, dès lors, pour garnir les caisses de l'Etat n'a pas hésité à imposer durement les contribuables dont les déclarations étaient sincères.

Il y a, cependant, un moyen pour faire payer ceux qui possédant, font de fausses déclarations de revenus.

Nous l'avons indiqué, ici-même, plusieurs fois : c'est de rendre publics les rôles des contribuables.

Le moyen est simple et il serait, chacun comprend pourquoi, très efficace.

La meilleure preuve de son efficacité est faite aujourd'hui ; mais ce n'est pas en France, c'est en Amérique.

Et c'est ainsi que les journaux relèvent les noms des citoyens américains les plus imposés sur le revenu, du fait qu'une loi tout récemment appliquée en Amérique, rend publics les rôles des contribuables.

Parmi les contribuables, on lit les noms suivants :

« M. Mellon, secrétaire du Trésor, ne paie pas moins de 24 millions de francs, au cours du change. Jack Dempsey, le boxeur, 2.200.000 fr. ; le célèbre Douglas Fairbanks, 5 millions 600.000 francs ; sa femme, Mary Pickford, 650.000 francs. Le populaire Charlot n'est imposé que pour moins de 200.000 francs.

« La Compagnie des Automobiles Ford paie la bagatelle de 380 millions et M. Ford, personnellement, 62 millions. Tous les records sont battus par John D. Rockefeller avec 148 millions de contributions personnelles. »

Il est certain que ces contribuables sont richissimes à milliards ; mais tous les contribuables américains peuvent se rendre compte de la proportion qui existe entre leurs impôts et ceux des milliardaires.

En France, si les rôles étaient rendus publics, les contribuables feraient force réflexions et même élèveraient de vives protestations s'ils constataient que ce ne sont pas les plus riches qui paient le plus. Ce qui est, parfois, la réalité.

Mais en France les grands dissimulateurs de revenus ne se trouvent pas dans le « vulgum peccus. » Ils sont dans les rangs des gouvernants, ils établissent et contrôlent eux-mêmes leurs rôles.

Et c'est pourquoi l'exemple de justice fiscale donné par les Américains ne sera pas, de longtemps encore, imité en France !

LOUIS BONNET.

MOUVEMENT DES INSTITUTEURS

Les instituteurs et institutrices suivants sont nommés par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie.

Mme Pédelmas, de Bégous à Cahors (adjointe).
Mme Barbet, de Gourdon à Bégous-Cahors.
Mme Bénel, de Costeraste à Gourdon (adjointe).
Mlle Penchenat, de Dégagnazès à Costeraste (Gourdon).
Mme Mottaz, de Couzou à Dégagnazès.
M. Mottaz, de Couzou à Thédirac (adjoint).
Mlle Bourdos, de Lauzès à Cahors (Cours complémentaire : Lettres).
Mme Bassoul, de Bagat aux Masséries.
Mme Bennet, de Thégra à Thémines (Classe enfantine).
Mlle Salanié, de Thémines à Thégra.
Mme Vayssié, née Rebil (Deux-Sèvres) à Couzou.
M. Vaysse, de Lanzac à Boissières.
Mme Pons, de Lasbouygues (Bagat) à Bagat.
Mlle Rossignol, de Terry-Pern à Lauzès.
Mlle Bach, de l'Oise, à Belmont-Sainte-Foi.
M. Estival, de la Seine-Inférieure, à Estal.
M. Richard, des Vosges, à Felzins.
Mme Barre-Valmary, de l'Aisne, à Autoire.
Mme Bonnet, de Meurthe-et-Moselle, à Montfaucon (adjointe).
M. Andral, de Boissières à Nuzéjouls.
Mlle Larroque, des Masséries, est déléguée à Cahors, Cours complémentaire (Sciences).

Cours complémentaire de Jeunes Filles

L'Inspection Académique nous communique :

Ce nouveau cours créé par décision ministérielle du 27 octobre courant, grâce aux efforts concertés de la Municipalité et de l'Administration académique, s'ouvrira au lycée de jeunes filles dans des locaux remis à neuf, le lundi 3 novembre prochain.

La Direction en sera assurée par Mme Clary, chargée déjà de l'école de la Place Thiers et dont les titres sont bien connus de tous : Mme Clary a déjà préparé avec succès un grand nombre de candidates aux examens de l'enseignement primaire supérieur. Guidées par ses conseils et son expérience, les deux adjointes auront l'occasion de mettre en valeur leurs connaissances, acquises par des études prolongées.

L'une, Mlle Bourdos, chargée de l'enseignement des lettres a été admissible en 1922, à l'école normale supérieure de Fontenay, c'est-à-dire, à la 1re partie du professorat des Ecoles normales ; et la seconde, Mlle Larroque, a passé brillamment ses deux premiers examens de licence ès-sciences, devant la Faculté de Toulouse.

Il convient d'ajouter que Mme la Directrice du lycée de Jeunes Filles, est décidée à seconder très utilement Mme Clary et à faciliter le bon fonctionnement de ce nouveau cours complémentaire. Dans de telles conditions, les familles pourront faire donner à leurs filles une instruction primaire supérieure qui les orientera soit vers l'enseignement, soit vers diverses administrations. Nous espérons pouvoir annoncer bientôt que les enseignements accessoires : musique, dessin, dactylographie, enseignement ménager auront une organisation complète.

Nouvelles de Paris

Notre ami M. Aussel, de Lamothe-Fénelon, payeur à la caisse des dépôts et consignations à Paris est inscrit sur le tableau pour l'obtention de la médaille militaire.

Tous nos compliments.

— Nos compatriotes, Mme et M. Tellart, de Rocamadour, sont les heureux parents d'une charmante petite Paulette.

Conseils municipaux

La 4e session ordinaire des Conseils municipaux pour l'année 1924, s'ouvrira dans toutes les communes du département, le dimanche 9 novembre 1924. Sa durée sera de 15 jours.

Déclaration d'association

L'Officiel publie la déclaration d'association suivante :

« La Fortunière ». — Objet : Société de foot-ball association et d'éducation physique. Siège social : Labastide-Murat, hôtel de ville.

Mairie de Cahors

Le 2 novembre, à 9 h. 1/2 du matin, les Autorités civiles et militaires, le Conseil municipal, les enfants des écoles et les Sociétés de la ville se rendront en cortège, suivant l'usage, pour déposer des couronnes au monument Gambetta, au monument des Mobiles et au cimetière, sur les tombes des soldats morts pour la France.

La réunion aura lieu sous le péristyle de la mairie. Les habitants sont invités à se joindre à ce cortège.

Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot

La célébration des Morts de la Guerre ayant lieu à Cahors le 2 novembre, les Mutilés, Veuves et Ascendants, sont invités à y assister le plus nombreux possible.

La réunion se fera devant la Mairie, à 9 h. 1/4.

Congrès National de la Noix

Ainsi que nous l'avions annoncé le Congrès national de la Noix s'est tenu à Périgueux les 27 et 28 octobre.

Congrès parfaitement réussi, très intéressant, beaucoup de personnalités des milieux agricoles et commerciaux.

Noté entre autres parmi les Congressistes :

M. de la Batut, Sénateur, Président de l'Office Agricole de la Dordogne.

M. Gadaud, Député de la Dordogne.

M. Aubardier, Président de la Chambre de Commerce de Périgueux.

M. Du Halgouet, Attaché commercial de France, en Grande-Bretagne.

M. Le Neveu, Attaché commercial à l'Ambassade française de Washington.

MM. Poher et Campan, de la Compagnie d'Orléans.

M. Dethan, Président de la Fédération des Associations Agricoles de la Dordogne qui présidait le Congrès.

M. Bouat, l'actif député du Lot a présenté un fort intéressant rapport sur : « *le marché français de la noix* », que son ampleur ne nous permet pas de publier, vu le peu de place dont nous disposons.

Soutien fraternel des P. T. T.

Dimanche les membres de la section du Lot du Soutien fraternel des P. T. T. se sont réunis en un banquet à l'hôtel de l'Europe au cours duquel des discours ont été prononcés par MM. Bautes, président, et Bennet, inspecteur, représentant de M. le Directeur, empêché.

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de cette réunion.

Permis de chasse égaré

Le permis de chasse départemental délivré par les bureaux de la Préfecture le 20 août 1924, au nom de M. Soulié, Vincent, dit Maurice, cultivateur, demeurant à Vire ayant été égaré et n'étant pas parvenu au destinataire, le Préfet du Lot, par arrêté, a autorisé la délivrance d'un nouveau permis de chasse départemental à M. Soulié, sans que celui-ci soit tenu de verser une seconde fois les droits de permis.

Matériel agricole

Le Comité départemental d'Action du Lot rappelle aux agriculteurs qu'il sera procédé le 5 novembre 1924, à partir de 13 heures à Pisselièvre, près de Sousceyrac, à la vente amiable d'un matériel agricole important, en bon état, provenant de la liquidation de la Société de culture de Sousceyrac, Société qui avait été constituée dans un but d'intérêt général.

Les agriculteurs désireux d'acquérir ce matériel, traiteront le 5 novembre à Pisselièvre, avec le liquidateur.

VOIRIE

Ces jours derniers, nous avons signalé le mauvais état dans lequel se trouvait le pâtus situé, dans la rue Frédéric-Suisse, entre la maison Bénédicty et le Couvent des sœurs Noires.

Nous croyons devoir appeler l'attention du service de la voirie sur ce pâtus.

Aujourd'hui, toutes sortes d'immondices y sont accumulées : ces jours derniers, il y avait un gros chien crevé et actuellement deux chats, en état de décomposition, sont recouverts de grosses mouches.

Ce n'est agréable ni pour la vue ni pour l'odorat des passants.

D'autre part, on se plaint que les tranchées creusées dans les rues de la ville pour les travaux de canalisation restent trop longtemps ouvertes, et que les travaux de remblaiement quand ils ont lieu, sont faits un peu trop à la hâte.

On ne peut pas donner tort aux habitants des rues où des tranchées ont été creusées !

Mais il paraît qu'ils ont beau protester, c'est comme s'ils ne disaient rien !

Eh dam ! c'est bien vrai !

L. B.

Prévoyants de l'Avenir
(405e Section)

Les membres de la 405e section sont priés d'assister à la réunion de fin d'année qui aura lieu le dimanche 2 novembre à 10 heures du matin, salle de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; Demande de rentiers pour paiement pension ; Questions diverses.

Le Président : HÉREIL.

Classes 1911, 1912, 1913

Les camarades des classes 1911-1912-1913, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 2 novembre 1924, dans la salle du café de Bordeaux, 1er étage, à 6 heures.

Organisation du banquet annuel fixé au 11 novembre prochain ; Communication du menu. Questions diverses.

A. LAUR.

Accidents du travail

Par suite de l'éclatement d'une ampoule électrique qu'il manipulait, le nommé Marcel Miramon, 20 ans, ouvrier plombier chez M. Mispoulié, électricien-plombier, demeurant, 1, place Saint-James, a reçu quelques éclats de verre dans l'œil gauche qui ont provoqué une infection conjonctivale. Sauf complications, cet ouvrier pourra reprendre son travail dans 5 ou 6 jours.

— Le nommé Manuel Garcia, 18 ans, terrassier à l'entreprise Boyer-Le-Guillou, demeurant rue du Château-du-Roi, travaillait sur la voie en gare de Cahors, lorsqu'une traverse lui tomba sur le pied gauche et lui contusionna le gros orteil. L'incapacité de travail résultant de cette blessure sera de 12 à 15 jours.

Petit scandale

Un ouvrier ébéniste, demeurant faubourg Labarre, avait pris dans ses bras une fillette, l'avait embrassée et l'avait portée chez lui, en présence de camarades de la fillette.

Celle-ci se mit à pleurer, put se dégager, et partit raconter à sa mère l'incident.

L'ouvrier ébéniste, qui est âgé de 57 ans, a été appelé au commissariat de police où le commissaire le tança sévèrement.

En sortant du Commissariat, la mère d'une fillette giffla magistralement l'ouvrier qui affirmait n'avoir voulu se livrer qu'à une plaisanterie.

Bal de l'Avenir

Le 20 novembre prochain, la salle du Palais des Fêtes sera certainement trop petite pour contenir les danseurs et les danseuses accourues au grand bal donné par l'Avenir Cadurcien. Durant toutes les danses, l'excellent orchestre, composé des meilleurs éléments de notre vaillante Société musicale, sera renforcé par le Jazz-Band Laurent de Fumel. C'est pour la première fois que l'on entendra à Cahors cette nouveauté qui a dans toute la région Lot-et-Garonnaise un énorme succès.

Nous rappelons qu'entre les danses seront tirés les numéros gagnants de la tombola gratuite. Les divers lots qui seront distribués sont en partie exposés chez M. Boi, négociant rue du Maréchal Foch, qui a bien voulu mettre ses vitrines à la disposition de notre Société. Les Membres patrons et honoraires de la Société ont droit sur présentation de leur carte à l'entrée gratuite. L'Avenir Cadurcien est heureux de leur donner ce témoignage de reconnaissance.

Les personnes étrangères à la Société auront à acquitter un droit d'entrée de 5 francs. Les cartes sont en vente chez Mlle Imbert, journaux, Boulevard Gambetta, et les membres de la Société.

La Commission.

Billet perdu et retrouvé

Une fillette chargée par ses parents de faire des achats, perdit un billet de 100 francs, près de la place des Petites-Boucheries.

Comme elle avait vu une femme d'un certain âge et qu'elle reconnut, passer près d'elle, elle crut devoir en aviser la police.

Celle-ci fit diligence et trouva la dite femme, dans une boucherie au moment où elle achetait de la viande qu'elle payait avec un billet de 100 francs.

Interrogée, la femme reconnut qu'elle avait trouvé le billet de 100 francs.

Elle le rendit et laissa la viande.

La famille de la fillette n'a pas voulu porter plainte contre l'indélicate femme.

Excès de vitesse

Mercredi soir, un omnibus dans lequel avaient pris place trois voyageurs a versé rue de la Banque, un essieu s'étant cassé.

Les voyageurs ni le conducteur n'ont eu de mal, parce que les chevaux marchaient à petite allure.

On ne saurait, en effet, recommander assez aux conducteurs de véhicules d'être prudents dans la traversée de la rue de la Banque, d'autant plus qu'un arrêté municipal a été pris spécialement pour défendre sous peine d'amende, de faire de la vitesse.

Mercredi soir, peu après l'accident survenu à l'omnibus précité, M. le Commissaire a invité un conducteur de voiture à modérer la vitesse de son cheval, et a même dressé procès-verbal pour excès de vitesse.

Vol

Une instruction est ouverte contre le nommé Dalbion Julien, forain qui est inculpé de vol d'une montre, dimanche à la fête votive de Vers, au préjudice de M. Fiches, propriétaire.

Tribunal correctionnel

VOL ET VAGABONDAGE

Le nommé Canaff dont nous avons relaté l'arrestation pour vol à la gare de Cahors est condamné à 3 mois et 1 jour de prison.

Pour vagabondage le nommé Portas, 30 ans, garçon de café est condamné à 15 jours de prison.

VOIES DE FAIT

Carricondo José, 21 ans, ouvrier, s'est livré à des voies de fait sur le jeune Ayot, de l'Hospitalet, le jour de la fête du Montat. 50 francs d'amende.

VOL DE RÉCOLTES

Bach Marceline, 55 ans, de Limogne, est poursuivie pour vol de récoltes : 8 jours de prison.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables au cours de la semaine du 3 au 8 novembre 1924

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies indiquées ci-après :

Chemin de Grande Communication, n° 16, de 3 km. 965 à 6 km. 500 (entre Vers et Guillot).

Chemin de Grande Communication, n° 7, de 34 km. à 34 km. 400 (entre Lascabanes et St-Cyprien).

Chemin de Grande Communication, n° 4, de 18 km. 900 à 21 km. 200 (vers Escayrac).

Route Nationale, n° 111, de 35 km. à 35 km. 900 (vers Arcambal).

Route Nationale, n° 111, de 30 km. 900 à 31 km. 110 (vers Rossignol).

Route Nationale, n° 20, de 86 km. 770 à 86 km. 048 (Traverse de Cahors entre la rue Clemenceau et le pont Louis-Philippe).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 25 au 31 octobre 1924

Naissances

Boisset Suzanne, rue du Portail-Alban, n° 8.
Selliès Emmanuel, à Labeyne.
Garcia Fernand, à Larozière.
Pers Camille, rue des Mirepoises, n° 11.

Mariage

Fougères Marcel, employé au P.O., et Porigneaux Marie, s. p.

Décès

Dô Marie, épouse Siffray, s. p., 65 ans rue Président-Wilson.
Cagnac Jules, jardinier, rue Montaudié.
Deleegher Eugénie, épouse Murat, s. p., à Bellevue.
Colonge Pierre, cultivateur, 69 ans, rue Président-Wilson.
Blanchou Lucie, s. p., 15 ans, rue des Boulevards, n° 9.
Blanc Jeanne, veuve Cluzel, s. p., 84 ans, à Bégous.

N'OUBLIEZ PAS CECI !!!

Que les Sacs pour Dames : **portefeuille, porte-monnaie,** en *cuir maroquin* et *cuir artistique* sont **SACRIFIÉS** pour la réclame de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent **40 0/0** moins cher que partout ailleurs.

POPOVITCH, *Coiffeur pour Dames*
4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

Une température délicieuse règne dans une pièce chauffée par MIRUS. Coût : 12 kilos de bois en 24 heures. Poêle à bois à combustion lente, MIRUS en vente partout.

Chronique des Théâtres

Toutes les familles voudront assister à la représentation de « **l'AMI FRITZ** » que nous donnera l'excellente Tournée Albert CHARTIER le **Mercredi 5 novembre** au *Théâtre Municipal de Cahors*.

Cette ravissante pièce Alsacienne, avec ses gracieux costumes du pays, sa musique, ses chants d'Alsace, plaît à tous.

Il sera prudent de louer ses places à l'avance pour cette belle soirée.

⁂

Le Grillon du Foyer
par
le Théâtre de la Porte-Saint-Martin

On annonce pour vendredi prochain, 7 novembre, une représentation exceptionnelle, par la troupe du *Théâtre de la Porte-Saint-Martin*, de la délicate comédie tirée de Ch. Dickens : LE GRILLON DU FOYER, musique de Massenet.

La location est ouverte au **Palais des Fêtes.**

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI (matinée et soirée)
DIMANCHE (matinée et soirée)

Aubert-Magazine, *documentaire*

CALVAIRE D'ENFANT
(Drame de Rêve)

Export-Film dit de ce film : « De par sa puissance d'action « Calvaire d'enfant » semble avoir été découpé dans l'œuvre d'Ibsen et transporté à l'écran. L'histoire est simple, et de cette simplicité est tiré le maximum d'émotion, elle crée une atmosphère douce, un peu mystique et mystérieuse qui possède un grand charme. C'est le simple récit de la vie de deux âmes. »

Charley l'endiablé, *comique* (2 parties)
LE ROI DE PARIS (3e Epoque), 3 parties
ORCHESTRE

⁂

ROYAL-CINEMA

SAMEDI 1er — DIMANCHE 2

A l'occasion des fêtes de la Toussaint un programme sensationnel

LA RUE DU PAVÉ D'AMOUR
drame en 6 parties
d'après l'œuvre de Jean AICARD de l'Académie Française

Quelques appréciations des journaux cinématographiques :

« Voici un beau film français qui ne manquera pas de remporter auprès du public un solide succès. La photographie est absolument impeccable et quelques effets sont judicieusement répartis ». *(Hebdo-Film).*

En tête de l'interprétation il convient de mentionner **Jean TOULOUT** qui a campé une silhouette extraordinaire de vérité. Le jeu sobre de cet estimé comédien d'écran, son interprétation humaine et émouvante du rôle « d'Alain le Friec » quartier-maître, sont un des grands attraits de ce film.

L'ENFANT DES HALLES
6e Episode : La main criminelle

Une escapade de Beaucitron, *comique*
Pathé-Revue

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1924
(à 14 heures 30)

LIMOGES *Stade Olympique*
(1re équipe, 1re série)
contre
AVIRON CADURCIEN (1re équipe)

Le public cadurcien sera nombreux, dimanche prochain, au Stade Lucien Desprats, où se dérouleront les phases du Grand match de Rugby qui mettra aux prises ces deux premiers « quinze ».

Le *Stade Olympique* de Limoges est une excellente équipe de première série, et nous ne doutons pas qu'en présence des éléments que l'Aviron mettra en ligne, le succès de cette rencontre soit assuré.

Les Cadurciens vont, cette année, recevoir de nombreuses équipes 1res de 1re série. Le prix des places, malgré la cherté des matches ainsi conclus, a été mis à la portée de tous : 2 fr. les tribunes, 1 fr. les entrées générales.

Le public doit seconder les efforts de la vieille société sportive de la ville de Cahors.

Nous sommes convaincus qu'il ne faillira point à cette tâche que nous saurons lui rendre agréable.

⁂

A. S. P. O.

Dimanche, l'A. S. P. O., en déplacement à Montauban, battait l'équipe des Entraîneurs Montalbanais par 2 buts à 1. La victoire de nos « rouges et noirs » aurait pu être plus complète, si trois de nos meilleurs joueurs avaient été présents. Il s'en suivit, de ce fait, une désorganisation dans la ligne d'avants qui ne sut pas aussi bien conclure quelorsqu'elle est complète. Nos jeunes cheminots doivent néanmoins être félicités pour leur quatrième victoire qu'ils ont su remporter, malgré l'absence de quelques joueurs. L'entraînement en salle produit ses effets, et c'est là la meilleure récompense que nos jeunes « soccers » attendaient.

L'équipe de Montauban tint tête, en première mi-temps, à l'A. S. P. O., mais dut, par la suite, jouer une défensive acharnée dont elle se tira à merveille.

Arrondissement de Cahors

Catus

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper le sympathique docteur Cau, de Catus, en la personne de son père décédé à Alzonne (Aude), à l'âge de 75 ans.

Nous adressons à Mme veuve Cau, à M. le docteur Cau et à la famille nos bien vives condoléances.

Valroufié

Notre fête. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 8, 9 et 10 novembre :

Samedi 8 novembre. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie et tour de ville en musique.

Dimanche 9 novembre. — A 7 heures, réveil en musique, aubade aux habitants ; à 9 h., distribution de bouquets aux jeunes filles ; à 11 h., apéritif-concert ; à 14 h., distribution de cocardes par les plus coquettes jeunes filles de la commune ; à 14 h. 30, grand bal de jour et jeux divers ; à 20 h., bal de nuit, retraite aux flambeaux et bataille de confettis ; 24 h., « Rébillou ol tourril dé sébo ».

Lundi 10 novembre. — A 10 h., tour de ville en musique ; à 14 h., bal de jour ; à 19 h., bal de nuit terminé par le traditionnel grand'père.

Les amateurs de quilles sont sûrs de trouver un bon rampeau.

Le Comité des jeux et de la fête ne répond pas des accidents.

Un bon accueil est réservé aux étrangers.

Cazals

Mutualité. — La Société de Secours mutuels, « L'Union Amicale » se réunira dimanche prochain, 2 novembre, à 1 h. 30, en assemblée générale.

Ordre du jour : Compte-rendu de la situation de la Société ; paiement des cotisations en retard ; divers.

Présence obligatoire pour tous les Sociétaires.

Hommage aux Morts de la Guerre. — Dimanche 2 novembre, à 2 heures, le Conseil municipal, la Société de Secours mutuels, les anciens Combattants, se rendront en cortège au Monument des Morts où des gerbes de fleurs seront déposées.

La population est invitée à prendre part à ce cortège.

Limogne

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent agent-voyer, M. Etienne Despages, vient d'être l'heureux papa d'une mignonne fillette.

Nos compliments et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Foire. — Nous croyons devoir rappeler que la foire de Limogne du samedi 1er novembre, coïncidant avec le jour de la Toussaint, est rapportée au vendredi 7 novembre.

Le même jour, se tiendra la foire aux chevaux, mules et mulets, comportant les mêmes primes que les foires aux chevaux de novembre et décembre 1923. Une Commission de cinq membres compétents fonctionnera pour l'attribution des primes qui seront distribuées le jour même.

Albas

A l'Amicale des démobilisés. — L'Assemblée générale annuelle de l'Amicale s'est réunie, à la mairie, dimanche dernier, 26 octobre.

Les comptes du trésorier ont été approuvés à l'unanimité et le reliquat reporté au compte de l'année suivante.

Une légère modification aux statuts a été adoptée. Elle permet aux militaires démobilisés des classes appelées sous les drapeaux après le 11 novembre 1918, de faire partie de l'Association à titre de membres honoraires. Cette disposition assurera à l'Amicale la continuité du culte du souvenir après la disparition des anciens combattants.

Il a été décidé d'organiser un banquet pour fêter l'anniversaire de l'armistice, le 11 novembre prochain.

Puy-l'Evêque

Match de foot-ball. — Dimanche 2 novembre, l'Union Sportive Puy-l'Evêquoise rencontrera, sur son terrain de l'Usine, l'équipe première de l'Avenir Cazalais.

Après la victoire de dimanche, nos jeunes équipiers feront honneur à leur public et auront à cœur de tâcher de faire mieux encore.

Montcuq

Election au Conseil d'arrondissement. — Une élection au Conseil d'arrondissement doit avoir lieu, à Montcuq, le 9 novembre.

Nous croyons savoir que M. Mercadier, le sympathique maire de Saint-Cyprien, est candidat à cette élection.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les sangliers aux portes de Figeac. — Lundi matin, 27 courant, à 6 h. 30, M. G.., qui se rendait, comme d'habitude, à sa propriété du Cingle-Haut, aperçut tout à coup au détour du chemin, et à 50 mètres environ du plateau qui domine la ville, deux animaux qu'il prit tout d'abord pour d'énormes chiens. Mais, se rapprochant, il se rendit compte qu'il était en présence de deux sangliers accompagnés de deux marcassins qu'il n'avait pas vus tout d'abord.

Malgré une légère émotion bien compréhensible, à ce spectacle inattendu, M. G... continua à avancer, afin de voir le troupeau de plus près, mais les quatre solitaires, rebroussant chemin tout à coup avec des grognements répétés, s'enfuirent dans la direction de Malaret. M. G.., n'ayant qu'une canne pour toute arme, jugea inutile de partir à leur recherche, mais il s'empressa de signaler leur présence à des chasseurs exercés qui, sans nul doute, ne tarderont pas à les retrouver et à leur faire comprendre qu'ils sont indésirables partout et encore plus aux portes d'une ville telle que Figeac.

Tir à l'arme de guerre. — Les personnes faisant partie de la Section de tir sont informées que les séances reprendront, le dimanche 2 novembre, de 8 à 11 heures du matin, terrain de Londieu.

Pour les séances supplémentaires, s'adresser à l'adjudant Delon, moniteur départemental.

Chaque tireur devra être muni de sa carte.

Collision. — Samedi soir, vers 18 h. 30, MM. C... et X.., tous deux à bicyclette et sans lumière, se sont heurtés assez vivement à un carrefour, mais, heureusement, cet accident n'a pas entraîné des suites graves pour l'un et pour l'autre.

2e foire d'octobre. — Notre 2e foire du mois, coïncidant avec la 2e de Cajarc, n'a pas eu son importance habituelle; néanmoins, elle a été bien pourvue en animaux, car notre foirail était bien garni.

Voici les cours pratiqués :

Veaux de boucherie, de 4 fr. 50 à 5 fr. le kilo; cochons gras, de 300 à 310 fr. le quintal; bœufs d'attelage, de 5.000 à 5.800 francs la paire; vaches, de 4.000 à 4.800 fr.; bouvillons, de 2.000 à 2.500 fr. la paire; petits cochons d'élevage, de 80 à 250 fr., suivant grosseur, la pièce; brebis, de 120 à 150 fr. la pièce; agneaux, de 80 à 120 fr. la pièce.

A la halle : blé, 18 fr. le 1/5; châtaignes, de 4 à 5 fr. le 1/5; noix, 22 francs le 1/5; prunes rondes, de 70 à 80 fr. le quintal.

Au marché de la volaille : œufs, 6 francs la douzaine; poulets et poules, 7 fr. le kilo; lapins, 4 fr. 20 le kilo; pigeons, 5 à 6 francs la paire; canards, 7 fr. le kilo; beurre, 12 fr.; fromages du Cantal, 9 à 10 francs le kilo; petits fromages, 2 fr. 50 la douzaine.

Il y a eu, sur le boulevard Wilson, une grande quantité d'oies pour l'engraissement, qui se sont vendues de 90 à 100 francs la paire. Beaucoup de légumes qui se sont bien vendus. Bonne foire pour le commerce local.

Prudhomat

Un cycliste transpercé par un brancard. — Un jeune homme de vingt-deux ans, le nommé Labourdarie, originaire des environs de Padirac, descendait, vers sept heures du soir, à bicyclette, sans lanterne, la côte très dangereuse de Lapoujade, lorsque, arrivé au brusque tournant du château de Gamo, il se jeta contre une voiture, laquelle, également non éclairée, venait en sens inverse.

Le malheureux cycliste s'embrocha, pour ainsi dire, sur un brancard du véhicule. Transporté chez un de ses parents qui habite le village voisin de Loubressac, il expirait, après une nuit d'atroces souffrances.

Cajarc

Congrès de la 9e Région économique. — Notre concitoyen, M. Bramel, membre de la Chambre de Commerce du Lot, a assisté au Congrès de la 9e Région économique, à Toulouse, en qualité de délégué de la dite Chambre. Il a pris une part active aux travaux de ce Congrès qui ont été des plus intéressants.

Livernon

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Solignac, juge de paix à Livernon.

M. Solignac ne comptait, dans notre canton, que des amis. Aussi, sa mort a vivement ému la population.

C'était un homme de devoir et de bien. Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Election au Conseil supérieur. — Profitant de la Conférence pédagogique de lundi dernier, les instituteurs et institutrices ont élu leurs délégués à l'élection du Conseil Supérieur de la Mutualité.

Ont été désignés : M. Villadieu, inspecteur primaire; Mlle Oddos, directrice de l'Ecole primaire supérieure de Gourdon; M. Delmas, directeur de l'Ecole publique; MM. Auricoste et Matival, instituteurs à Gourdon.

Rugby. — Quoique la saison de rugby soit déjà très avancée, l'U. S. Gourdonnaise, voulant faire preuve de vitalité, afin de rivaliser avec les clubs voisins, a reconstitué, dans une de ses réunions, son Comité dont nous ferons connaître, d'ici quelques jours, la composition.

Nous espérons que le public gourdonnais, qui est amateur de saines distractions, voudra bien lui témoigner ses meilleurs encouragements pour que cette Société puisse arriver à de bons résultats.

Dimanche dernier, l'U. S. Gourdonnaise a joué son premier match d'entraînement; nous avons constaté, avec plaisir, l'attention que portaient les joueurs aux conseils donnés par leur capitaine et la bonne volonté à exécuter diverses combinaisons de jeu.

Quoique ce fût leur premier galop d'entraînement, l'allure des joueurs fut superbe, ce qui fait espérer que les 2 équipes formées avec ces éléments seront redoutables pour leurs rivales.

Mais, pour cela, chaque joueur devra se tenir à un entraînement sérieux, et ceci la Commission de Rugby y veillera.

Cérémonie patriotique. — La cérémonie annuelle de commémoration des Morts de la Grande guerre, organisée par la municipalité de Gourdon et les autorités locales, aura lieu, dimanche 2 novembre prochain, à 14 heures, et comprendra une visite au monument aux morts (square du Souvenir) et au cimetière, au pied du monument du Souvenir français.

Le cortège se formera, à 13 h. 45, devant la Sous-Préfecture.

La population est instamment invitée à honorer de sa présence cette glorieuse commémoration.

Aucun discours ne sera prononcé.

Salviac

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. André Lagard, fils de l'estimé adjoint au maire de notre ville et pharmacien, vient d'être définitivement reçu au baccalauréat ès-lettres (2e partie philosophie) devant la Faculté des Lettres de Toulouse.

Nos bien sincères félicitations.

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal de la commune de Salviac sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire (séance de novembre), le dimanche 2 novembre, à 10 h. du matin.

A l'ordre du jour :

Election des délégués pour la revision des listes électorales;

Nomination des répartiteurs;

Affectation de crédits à la réparation de l'usine à acétylène.

Martel

Accident. — Lundi soir, vers six heures, un accident des plus pénibles s'est produit sur la route de Martel à Gluges. Le jeune Raymond Brousse, des Scourtils, âgé de 21 ans, descendant à bicyclette la côte de cette route, a malencontreusement heurté une charrette qui venait en sens inverse. Blessé grièvement à la face, il a été transporté dans une clinique, à Brive.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Martel.

Dégagnac

Acte de probité. — En établissant les certificats de vie des retraites ouvrières, pour le 4e trimestre, un titre, qui avait été déposé à la mairie, plié en quatre, renfermait un billet de 100 francs.

M. Galan, notre sympathique secrétaire, s'est bien douté que le titulaire du titre n'avait pas voulu lui donner un pourboire de cette importance! Aussi M. Galan a fait appeler le propriétaire du billet pour le lui remettre sans délai.

Ce n'est pas la première fois que ce fait se produit, aussi nous adressons à M. Galan, sa modestie dut-elle en souffrir, de publiques félicitations.

Classificateurs. — M. le Préfet a désigné comme classificateurs pour la revision de l'assiette de l'impôt foncier : MM. Delsahut Marcel, Mercadier Jean et Janis Pierre, propriétaires à Dégagnac, M. Gibert, à Costeraste, près Gourdon, et M. Galet, maire de Lavercantière.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal réuni le 28 octobre à 5 h. du soir, en séance extraordinaire, a pris les décisions suivantes :

Les crédits nécessaires (part contributive de la commune) pour la construction du chemin de Dégagnac à Salviac par St-Avit, sont créés au moyen d'une imposition de 0 fr. 0428 qui seront perçus sur les quatre contributions.

MM. Rodes Paul, Rodes Arsène, instituteurs en retraite et M. Nadal, adjoint au Maire sont désignés pour faire partie de la Commission de fréquentation scolaire.

A la demande de M. le Préfet, le Conseil s'engage à voter les fonds nécessaires pour désintéresser le géologue et le chimiste bactériologiste qui seront chargés, préalablement de la constitution du dossier d'adduction d'eau, d'examiner la source à capter et de faire l'analyse chimique et bactériologique de l'eau.

M. le Maire fait ensuite connaître que Mme Vve Murat, consent à loger la famille Gausserand, moyennant un loyer de 100 francs.

Une demande d'allocation au titre d'un militaire appelé sous les drapeaux est favorablement accueillie, et une demande d'allocation de femme en couches est rejetée.

N'est pas admise aussi, une demande d'aménagement de la fontaine de Font-Bastide et de construction d'un lavoir, toutefois, le Conseil paiera le ciment, la chaux et la main-d'œuvre des ouvriers d'art si les intéressés s'engagent à faire, au préalable, les travaux de terrassement et à porter, à pied d'œuvre tous les matériaux nécessaires à la construction.

Pour combler la lacune qui existe sur le chemin vicinal de Poudens-Haut, le Conseil décide d'utiliser l'assiette du chemin rural et de faire exécuter les travaux avec les ressources ordinaires de la commune, ce qui procurera au budget communal une économie de plus de 20.000 francs.

Nadaillac

Hyménée. — Mardi 28 octobre a été célébré à Nadaillac, commune du Roc, le mariage de Mlle Marie Meulet, fille de M. Adrien Meulet, propriétaire à Nadaillac, avec M. Emmanuel Constant, propriétaire-agriculteur de la Dordogne. Les deux familles très honorablement connues et très populaires dans la région avaient les sympathies de tout le monde; aussi Nadaillac était en fête. L'Eglise avait été parée avec goût; M. le Curé de Lamothe-Fénelon fit aux jeunes époux une allocution des plus aimables. Le mariage civil avait été célébré à la Mairie par M. Mespoulet, conseiller d'arrondissement du canton de Payrac, ami des deux familles, qui en cette circonstance adressa aux jeunes époux la plus cordiale des allocutions.

Payrac

Comice Agricole

Voici le palmarès du Concours agricole, tenu le 26 octobre 1924, à Payrac.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

1re CLASSE, ESPÈCE BOVINE

1. *Taureaux: Etalons.*
Prime de Conservation, M. Boissy, à Loupiac.
2. *Vaches Limousines, Garonnaises et Salers.*
1er Prix, Réservé.
2e Prix, 50 fr., M. Francès Ambroise, à Payrac.
2e Prix, 50 fr., M. Delmas, à Payrac.
3e Prix, 40 fr., M. Bullit, à Loupiac.
3e P., 40 fr., M. Bouyssarie Lucien, à Payrac.
4e P., 35 fr., M. Constant Guillaume, à Payrac.
4e Prix, 35 fr., M. Escalmels, à Masclat.
5e Prix, 30 fr., M. Gregorie, à Masclat.
5e P., 30 fr., M. Madebos E., à Lamothe-Fénelon.
P. S., 20 fr., M. Pachin, à Payrac.
P. S., 15 fr., M. Rigal, à Loupiac.
P. S., 10 fr., M. Donnat, à Masclat.
3. *Génisses.*
Prime de 15 fr., M. Colonge, à Nadaillac.
Prime de 10 fr., M. Janis, à Payrac.
4. *Vaches de races diverses.*
Prime de 20 fr., M. Réguière Emile, à Loupiac.
Prime de 20 fr., M. Caussil, à Loupiac.
Prime de 15 fr., M. Géral, à Payrac.
Prime de 10 fr., M. Maury, à Reilhaguet.
Prime de 10 fr., M. Austruy, à Vidal.
Prix d'honneur de l'espèce bovine : Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, M. Boissy, à Loupiac.
5. *Bœufs de travail.*
1er Prix, 50 fr., M. Preux, à Masclat.
2e Prix, 40 fr., M. Pébeyre Firmin, à Loupiac.
2e Prix, 40 fr., M. Caussil, à Loupiac.
3e Prix, 30 fr., M. Réguière Jean, à Vidal.
4e Prix, 25 fr., M. Vésinet Guillaume, à Payrac.
4e Prix, 25 fr., M. Chanat, à Nadaillac.
P. S., 20 fr., M. Rouquiol, à St-Projet.
P. S., 20 fr., M. Maury, à Payrac.
P. S., 20 fr., M. Laval Ambroise, à Payrac.
P. S., 20 fr., M. Colonge, à Nadaillac.
P. S., 15 fr., M. Arteil, à Payrac.
P. S., 15 fr., M. Pugnet, à Payrac.
P. S., 10 fr., M. Meynen Abel, à Payrac.
P. S., 8 fr., M. Carayol, Jules, à Payrac.

ESPÈCE OVINE

Béliers isolés

1er Prix, 50 fr., M. Andral Jean, à Calès.
2e Prix, 40 fr., M. Cayla Cyprien, à Calès.
2e Prix, 40 fr., M. Janis Jean, à Payrac.
3e Prix, 30 fr., M. Paillet, à Nadaillac.
3e Prix, 30 fr., M. Carayol Jules, à Payrac.
3e Prix, 30 fr., M. Vésinet Guillaume, à Payrac.
4e Prix, 20 fr., M. Guitard, à Reilhaguet.
5e Prix, 10 fr., M. Lacombe, à Loupiac.

Brebis adultes

1er Prix, 50 fr., M. Cayla, à Calès.
2e Prix, 40 fr., M. Vergne, à Calès.
3e Prix, 30 fr., M. Andral Jean, à Calès.
3e Prix, 30 fr., M. Andral Henry, à Calès.
4e Prix, 25 fr., M. Paillet, à Nadaillac.
4e Prix, 25 fr., M. Pugnet Jules, à Reilhaguet.
4e Prix, 25 fr., M. Couderc, à Reilhaguet.
5e Prix, 20 fr., M. Guitard, à Reilhaguet.
6e Prix, 15 fr., M. Pébeyre F., à Loupiac.
6e Prix, 15 fr., M. Constanty, à Loupiac.
6e Prix, 15 fr., M. Delteil, à Payrac.
6e Prix, 15 fr., M. Couderc, à Reillaguet.
6e Prix, 15 fr., M. Penchenat, à Payrac.
6e Prix, 15 fr., M. Pugnet Julien, à Reilhaguet.
P. S., 10 fr., M. Carayol Jules, à Payrac.
P. S., 10 fr., Mme Vve Lurel, à Nadaillac.
P. S., 10 fr., M. Barrière, à Nadaillac.
P. S., 10 fr., M. Valade, à St-Projet.
P. S., 5 fr., M. Vésinet, à Payrac.
P. S., 5 fr., M. Roques, à Payrac.

Agnelles et Agneaux

Prime de 10 fr., M. Meynen Abel, à Payrac.
Prime de 10 fr., Mme Vve Lurel, à Nadaillac.
Prime de 10 fr., M. Cayla Cyprien, à Calès.
Prix d'Honneur de la classe : Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture : M. Andral Jean, à Calès; M. Cayla Cyprien, à Calès.

ESPÈCE PORCINE

Verrats

Prime de 30 fr., M. Delmas Hippolyte, à Payrac.
Prime de 25 fr., M. Bras Joachim, à Loupiac.

Truies

Prime de 30 fr., M. Delmas, à Payrac.
Prime de 25 fr., M. Lacombe, à Payrac.
Prime de 20 fr., M. Maury Paul, à Loupiac.
Prime de 20 fr., M. Pons, à Payrac.
Prime de 15 fr., Mme Vve Géral, à Payrac.
Prix d'Honneur de la classe : Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, M. Delmas, à Payrac.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Oies

Prime de 12 fr., M. Griffel, à Payrac.
Prime de 10 fr., M. Roques, à Payrac.

Dindons

Pr. de 10 fr., M. Vergnes Guil., à Campanoule.

Canards

Prime de 10 fr., M. Traverse, à Payrac.
Prime de 8 fr., M. Lespinasse, à Masclat.
Prime de 8 fr., M. Rigal, à Loupiac.

Lapins

Prime de 6 fr., M. Bouyssarie, à Payrac.

Pigeons

Prime de 5 fr., M. Delteil, à Payrac.
Concours d'ensemble : Prime de 30 fr. et Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, M. Vergnes Jean, à Payrac.

Produits agricoles

M. Preux, à Masclat, D. de M. de V.
M. Semblat, à Souillac, D. de M. de V.
M. Dégat, à Payrac, D. de M. de V.
M. Caussil, à Loupiac, D. de M. de V.
M. Malvesin, à Payrac, D. de M. de V.
M. Lavadon, à Rouffillac, D. de M. d'Arg.
M. Lespinasse, à Masclat, D. de M. d'Arg.
Mme Malbec, à Payrac, D. de M. d'Arg.
M. Cassagnade, à Payrac, D. de M. d'Arg.
M. Vergne, à Payrac, D. de M. d'Arg.
M. Linol, à Lamothe-Fénelon, D. de M. d'A.
M. Lajugie, à Fajoles, D. de M. d'Arg.
M. Delmas, à Payrac, D. de M. d'Arg.
M. Lascoux, à Payrac, D. de M. d'Arg.
M. Sarret, à Masclat, D. de M. d'Arg.
M. Francès Ambroise, à Payrac, D. de M. de B.
M. Pugnet Prosper, à Payrac, D. de M. de B.
M. Boudarie, à Campanoule, D. de M. de B.
Mme Pugnet Marie, à Payrac, D. de M. de B.
M. Garrigue, Gendarme à Payrac, D. de M. de B.
M. Tribié, à Calès, D. de M. de B.
Mme Deviers Hortense, au Vigan, D. de M. de B.

TRUFFES

M. Bouyssarie Lucien, à Payrac, D. de M. de V.
M. Malvesin, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Penchenat, à Payrac, D. de M. d'A.

VINS

1° *Producteurs*

M. Malvesin, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Caussil, à Loupiac, D. de M. d'A.
Mme Vve Auricoste, à Payrac, D. de M. d'A.

2° *Négociants*

M. Materre, à St-Projet : Rappel de 1er Prix de Gourdon et Médaille de Vermeil.

EAU-DE-VIE

M. Caussil, à Loupiac, D. de M. d'A.

APICULTURE

M. Crubillé, à Payrac, D. de M. de V.
M. Mialet, à Lamothe-Fénelon, D. de M. de B.

CONSERVES

M. Preux, à Masclat, D. de M. de V.

MACHINES AGRICOLES

Représentants

M. Albareil, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Caussil, à Loupiac, D. de M. d'A. (Pres.).

TRAVAUX D'ART

M. Georges, Firmin, à Payrac, D. de M. de V.
M. Constant, à Payrac, D. de M. d'A. et 10 fr.
M. Hébrard, à St-Projet, D. de M. de B. et 5 fr.
M. Bousou, à Payrac, D. de M. de B. et 5 fr.
M. Cabarrot, à Loupiac, D. de M. de B. et 8 fr.
M. Thiers, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Poujade, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Dambrun, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Delmas, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Meynen, à Payrac, D. de M. de B.
M. Lasfargues, à Ginouillac, D. de M. de B.

PETITS MÉTIERS FAMILIAUX

Mlle Murat, à Payrac, Grand D. de M. de V.
Mme Bouyssarie, à Payrac, D. de M. de V., 50 fr.
Mme Constant E., à Payrac, D. de M. de V.
Mlle Penchenat, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Couderc, à Reilhaguet, D. de M. d'A.
M. Sinc, à Loupiac, D. de M. d'A.
Mme Albaret Ernest, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Soulié, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Valat, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Lérable, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Castang, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Laurel, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Bonhomme, Simone, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Lacombe, Frédéric, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Grandin, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Contie, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Lacombe Maria, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Mèges, Reine, à Payrac, D. de M. d'A.
M. Grangié, Jean, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Pachent, Alfred, à Payrac, D. de M. d'A.
Mme Soulacroix, à Lamothe-Fén., D. de M. d'A.
Mme Bouldoire, à Fajoles, D. de M. d'A.
Mme Pechmèges, à Payrac, D. de M. d'A.
Mlle Delmas, Marie, à Payrac, D. de M. de B.
Mlle Vidal, Marguer., à Payrac, D. de M. de B.
Mlle Albarel, à Payrac, D. de M. de B.
Mlle Lascombes, à Payrac, D. de M. de B.
Mlle Constant M.-J., Payrac, D. de M. de B.
Mlle Garrigues, Odyle, Payrac, D. de M. de B.
Mlle Constant, Adrienne, Payrac, D. de M. de B.
Mlle Jamot, Marg., Payrac, D. de M. de B.
Mlle Delbut, à Payrac, D. de M. de B.
Mlle Constant Georg., Payrac, D. de M. de B.
Mlle Constant, Simonne, Payrac, D. de M. de B.
Mlle Delteil, Mad., Payrac, D. de M. de B.
M. Verdier, Léon, à Lamothe-Fénelon, 10 fr.
M. Sarret, Maurice, à Masclat, 5 fr.
Mme Mauret, à Payrac, 5 fr.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. Bonhomme, Dir. de l'Ecole de Payrac, Médaille de Vermeil.

La Société protectrice scolaires de l'arbre et des animaux : Ecole de garçons de Payrac, Diplôme de Médaille de Vermeil.

M. Poujade, Daniel, El. de l'E. de Payrac, 10 fr.
M. Pachin, Germain, El. de l'E. de Payrac, 10 fr.
M. Constant, Elie, El. de l'E. de Payrac, 10 fr.

ETUDE

DE

Me BOYER

HUISSIER A CAHORS

VENTE

aux

Enchères publiques

Le Public est informé que le **Lundi 3 novembre,** *jour de foire à CAHORS,* il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques de **MOBILIERS DIVERS.**

La Vente sera faite à la **Halle aux Grains, à 1 h. 1/2,** par ministère de Maître BOYER, Huissier à Cahors.

Signé : BOYER.

ETUDE

DE

Me E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

Le **Lundi 3 novembre 1924,** à **14 heures,** allées Fénelon, à CAHORS, il sera vendu aux enchères publiques **deux chevaux** et une **jument** provenant de la Gendarmerie.

E. CONTOU.

DÉPÊCHES

A l'heure où nous devons mettre sous presse, nous n'avons pas encore reçu de dépêches de notre correspondant parisien, les relations étant sans doute interrompues avec la Capitale.

TÉLÉPHONE 49-65

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HOTEL-CONDEMINE-BORDEAUX

HOTEL CONDEMINE

Chauffage Électrique

2, rue Condillac

Chauffage Électrique

(Près le Théâtre-Français)

EAU COURANTE

CHAUDE ET FROIDE DANS TOUTES LES CHAMBRES

CONTOU-BACH, Propriétaires

— BORDEAUX —

AUTOBUS DÉPARTEMENTAUX

A partir du 1er **NOVEMBRE 1924,** le départ aura lieu le soir :

1° Pour CASTELNAU à **16 heures 30** au lieu de *17 heures;*

2° Pour MONTCUQ à **16 heures 45** au lieu de *17 heures 15.*

Aucune modification n'est apportée aux heures de départ des autres voitures.

AVIS

Retenez bien ceci : pour que **vos chaussures** aient une longue durée faites-les réparer au

« RESSEMELAGE NATIONAL »

qui s'est spécialisé par son cousu-main et son cuir de premier choix.

Ses prix défient toute concurrence

A LOUER

Beau JARDIN d'agrément et de rapport

Avec MAISONNETTE

AUX PORTES DE LA VILLE

S'adresser au Bureau du Journal

CORDONNERIE GÉNÉRALE

rue du Maréchal-Foch

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Chaussures pour Dames, très haute nouveauté, provenant de la liquidation d'une grande manufacture de Limoges.

Pointures 35, 36, 37

Soldés moitié prix de leur valeur réelle

A SOLDER

POUR CAUSE DE MALADIE

Un fonds de commerce Mercerie-Bonneterie

S'adr : **J. DELLARD,** *Cab. Immobilier* rue Mar.-Joffre, CAHORS

ETUDE

DE

Me BOUYSSOU Jean-Léon

NOTAIRE A CAHORS

A VENDRE A L'AMIABLE

MAISON d'habitation, sise à MERCUÈS, sur la grande route, convenant pour commerce, comprenant : *grande salle* au rez-de-chaussée; *une salle* au premier, *cuisine, trois chambres à coucher, grenier,* avec *eau potable* à l'intérieur.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors.

MACHINES A TRICOTER

toutes largeurs et jauges. Prix de fabrique. Aiguilles et Accessoires. *Catalogue, apprentissage gratuit.*

LAINES toutes nuances, *Echantillon gratis.* **LA LABORIEUSE,** 10, quai d'Orléans, NANTES.

Eczémas ::: Dartres

Ulcères variqueux. Démangeaisons

Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau

et AFFECTIONS du SANG

Soulagement immédiat et guérison par le

DÉPURATIF LATAPIE

Phcie RAYNAL, Cordes. (TARN)

Envoi Fco Sirop Pommade contre mandat 15 frs ttes phies

PHOTOGRAPHES AMATEURS

POUR VOS

Plaques, Pellicules, Papiers & Produits

Ainsi que pour Appareils KODAKS

Adressez-vous à la MAISON SPÉCIALE POUR LA VUE

3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

FORTIFIEZ-VOUS

en prenant la Quintonine. En versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, vous obtiendrez le meilleur des fortifiants, pour 3 fr.

Pharmacie Orliac à Cahors.

J. Alayrac

Correspondant

des magasins « Au Bon Marché » de Paris

(Maison H. Boucicaut)

Se tient à la disposition des Clients pour tous les renseignements, demandes de catalogues ou d'échantillons, commandes, etc.

TOUS LES JOURS

de *9 h.* à *11 h.* et de *14 h.* à *17 h.*

10, rue Brive, CAHORS

A LA GRANDE FABRIQUE

ANCIENNE Mon P. MAURIÈS

32, Boulevard Gambetta (en face la Mairie), CAHORS

Du 1er au 15 Novembre

PRIX EXCEPTIONNELS

COMPLETS DRAPERIE pure laine, marron et gris foncé, formes mode, façon tailleur..... 175 fr.

PARDESSUS DRAPERIE laine, gris foncé, forme raglan, ou croisé mode, façon tailleur..... 135 fr.

IMPERMÉABLES TISSU double, belle qualité, envers écossais (marque *au Tigre*)..... 90 fr.

Agence Automobiles

BENJAMIN

La voiture **P. 2 LUXE** équipement complet..... 8.900 fr.

Torpédo 4 places, demi confort..... 12.900 fr.

Voiture de luxe, pneu « Confort » compteur kilométrique, montre, rideaux de côté, tapis, housse de capote..... 14.500 fr.

Camionnette Normande, équipement complet..... 12.500 fr.

Petite voiture 2 places, en ordre de marche (5 Ch.)..... 5.500 fr.

Agence Régionale :

Raoul PRADIÉ

18, Boulevard Gambetta, CAHORS

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jauges. *Laines, cotons, fils,* prix de gros. Cat. Echant. Apprent. Grat. S'adr. **LA LABORIEUSE,** 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

ENTREPRISE GÉNÉRALE de l'ÉLECTRICITÉ

A. BARBAZA, *Electricien*

19, RUE DU PORTAIL-ALBAN, CAHORS

GRANDE BAISSE DE PRIX

Pose de lampes ordinaires..... 20 fr.

— lampes dites va-et-vient. 38 fr.

Prix Spéciaux pour allumages d'Escalier

Ampoules ordinaires dites *monowatt,* 2 fr. 25

Fers à repasser : 20 fr.

Piles de lampes de poche : 1 fr. 75

Installations

de Sonneries, Téléphones, T. S. F.

Moteurs, Moto-pompes, nettoyage, Rebobinage

Grand choix de **Verrerie, Lustrerie**

Appareils de chauffage — Lampes de poche

Je me charge de la pose de tuyauterie pour installations de Moto-Pompes

Travail soigné et garanti

Je défie toute concurrence comme prix comme matériel et surtout comme travail

N'ATTENDEZ PAS PLUS LONGTEMPS.....

FAITES dès A PRÉSENT vos ACHATS de SAISON

« AU PRINTEMPS - CAHORS »

9 et 11, Rue du MARÉCHAL-FOCH, 9 et 11, CAHORS

Du VENDREDI *31 Octobre* au LUNDI *10 Novembre 1924,* inclus

RÉCLAME SENSATIONNELLE Dans tous les Articles de 1re Nécessité

DE LA SAISON D'HIVER

Pendant la Durée de cette RÉCLAME une SUPERBE PRIME

Sera gracieusement offerte à tous les Acheteurs

C'est « **La Seule Maison** qui **Vende de Tout** et le **Meilleur Marché** »

Ouverture d'un Grand Magasin

de Couronnes Mortuaires

et Articles Funéraires

« AU SOUVENIR »

Place des Petites-Boucheries

CAHORS

Avant de faire votre choix pour la TOUSSAINT

Venez voir « AU SOUVENIR »

Entrée libre. Remise aux Sociétés, Syndicats, mutilés et collectes.

TAPISSERIE SUR MEUBLES

TENTURES

Réparations de Fauteuils et Canapés

EN TOUS GENRES

Madame MAFFRE, *tapissière*

5, rue Fondue-Haute, CAHORS

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils

(Ancienne Maison CAPMAS)

3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommiers, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc...

A des prix défiant toute concurrence

AGENT DE GENÈVE

achèterait comptant une PROPRIÉTÉ avec maison de Maîtres. Mettrait jusqu'à 300.000 fr. Ecr. ou s'adres. : **M. MASSIP,** Rpt, 36, rue E. Zola, CAHORS. Discrétion absolue.

POUR VOS VACANCES

VOULEZ-VOUS

Une Voiture souple, confortable, économique ?

Adressez-vous à l'Agence Ford

4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81

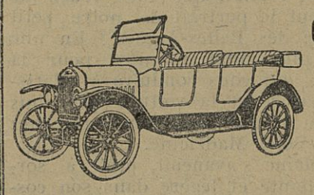

OU VOUS TROUVEREZ LE NOUVEAU MODÈLE SURBAISSE

Prix : 11.500

AVEC DÉMARREUR : 12.500

CONSOMMATION MOINS DE 10 LITRES AUX 100 KILOMÈTRES

Bibliographie

Edouard MICHEL

L'Enfant de Minuit

ou « Comment ils nous prennent »

Voilà le livre de la pitié et de l'amour.

Dans l'œuvre d'Edouard Michel, les protagonistes sont autre chose que des pantins. C'est une tranche de vie, de leur vie douloureuse, saignante, cruelle parfois, vraie toujours, qu'ils vous apportent. La thèse que soutient l'auteur est hardie, inédite ; il fallait, pour en traiter, sa maîtrise, des dons psychologiques incontestables, une connaissance approfondie du cœur humain, une infinie pitié pour la femme puisque c'est elle, en dernière analyse, qui noue et dénoue l'intrigue de « *L'Enfant de Minuit* ».

Jean Rostand, l'immortel auteur d' « *Ignace, ou l'Ecrivain* », de « *Deux Angoisses : l'Amour et la Mort* » écrit à propos de « *L'Enfant de Minuit* » d'Edouard Michel: « J'ai trouvé à cet ouvrage des qualités tout à fait remarquables : sujet très prenant, psychologie exacte, subtile, fouillée ; sensibilité très vive, style très vivant et naturel, particulièrement dans le dialogue. J'adresse à Edouard Michel toutes mes félicitations pour « *L'Enfant de Minuit* ».

Prix. . . . . **6 fr. 75.**

Les Editions de la *Pensée Française*, 37, rue Falguière, Paris.

LES ANNALES

Ah ! la jolie lettre qu'adresse dans les *Annales* de cette semaine M. Robert de Flers à Manon Lescaut ! Et que d'autres pages à lire à ce même numéro, sur les Fratellini, sur Anatole France ! Et des articles de Jean Bastia, Zamacois, Gustave Le Bon, Yvonne Sarcey, Tristan Bernard... le numéro abondamment illustré, est vendu partout 0 fr. 75.

LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. — Chaque N° de o fr. 5o contient : — Le N° 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr.

à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

Avec les patrons de la Mode Pratique, *vous ferez toutes vos robes.*

LA MODE PRATIQUE

rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bvd St-Germain, PARIS. R.C. Seine, 55.390.

MONSIEUR,

Voulez-vous faire plaisir à votre Femme, à votre Fille...?

Moyennant 10 Timbres de 25 *centimes* joints au Bon-Prime ci-dessous, nous enverrons un abonnement de *Un Mois* à « **LA FEMME CHEZ ELLE** » et une charmante prime à broder :

Napperon « Les Eglantines » (20 × 20) dessiné et peint sur toile rustique avec les fournitures nécessaires à la broderie.

BON-PRIME

à retourner aux

Publications François Tedesco

(SERVICE A)

39, Boulevard Raspail, Paris-7e

Ci-joint 10 timbres de 25 cent. pour l'envoi de l'abonnement et de la prime mentionnés ci-dessus.

Adresse de la Bénéficiaire { .....

De la part de Mr .....

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

Service d'Hiver 1924-1925

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente l'édition du Service d'Hiver de son **Livret-Guide Officiel** comportant l'horaire complet de ses trains au 11 *octobre* 1924.

Le Public peut se procurer ce **Livret-Guide**, *le seul édité par les soins de la Compagnie*, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIIIe).

Mise en vente d'Affiches Artistiques

Grands Châteaux de la Loire

Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Langeais, Saumur, Ussé, Villandry.

Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne

Audierne, Douarnenez, Le Faouët.

Paysages des Monts d'Auvergne et des Pyrénées

Lac Chambon, Plomb du Cantal, Puy Mary, Cauterets, Luchon, Cité de Carcassonne.

Vieilles Villes et Bourgades d'entre Loire et Garonne

Albi, Beynac, Limoges, Rocamadour, Vallon d'Autoire.

Vues du Maroc et d'Espagne

Une porte à Fès, Pont de Tolède.

Ces affiches sont mises en vente au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire (frais de port, 0 fr. 20 par affiche, en sus).

Réduction aux Membres de l'Enseignement.

REPRÉSENTANTS visitant clientèle Industrielle, Automobile et Agricole sont demandés pour chaque département par *Importante Raffinerie d'Huiles Minérales de Graissage.* — Produits de premier choix. — Fortes commissions — Carte de 1er ordre qui ne sera confiée qu'à des agents très sérieux. — Pas nécessaire de connaître l'article : la maison se charge de la mise au courant par ses voyageurs et ingénieurs. Ecrire à **SECRESTAT N° 8081**, rue Vivienne, 15, PARIS.

Produits vétérinaires **ADRIEN SASSIN**, ORLÉANS, la plus importante usine française pour la Médication Animale, demande partout **Représentants actifs** pour vendre aux Cultivateurs son *Météorifuge* et ses *50 Spécialités.* — Belle situation offerte.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

AGENTS ACTIFS

sont demandés. — *Bonne situation*

Ecrire : **PETRIER**

1, rue Victor-Hugo, LYON

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES

Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, **Sécrétion purulente** des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux **persistante Grippe, Bronchite**, Asthme, Catarrhe **chronique**, Angine **de poitrine, Tuberculose.**

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, **Formation difficile des jeunes filles**, Règles anormales **ou douloureuses, Désordres** de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies **infectieuses, Grippe**, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le **RECONSTITUANT** et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : **10** francs. — Grandeur unique.

ETUDE

DE

Me François SÉGUY

AVOUÉ

rue Saint-Pierre, à Cahors

EXTRAIT

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Cahors le vingt-trois août mil neuf cent vingt-quatre, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Ouï Monsieur MAGE, juge commissaire en son rapport,

Ouï Maître SÉGUY, avoué, dans l'intérêt de Monsieur Jean LABARTHE, meunier, né à Cras (Lot), le 30 mars 1854, et dame Marie BASTIDE, son épouse, de lui assistée et autorisée, née à Cras, le 19 juillet 1857, demeurant ensemble à Rouby, commune de Boissières,

Ouï Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions,

Homologue l'acte d'adoption reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le 2 juin 1924,

Dit en conséquence qu'il y a lieu à adoption par le sieur LABARTHE et la dame LABARTHE, née BASTIDE, susnommés, en faveur de CAPUS, Louis-Pierre, né le 21 mai 1906 ;

Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil du lieu de naissance du mineur CAPUS, et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance du dit mineur, tant sur les registres de la mairie que sur ceux déposés au greffe du Tribunal Civil dans le ressort duquel se trouve le lieu de naissance.

Signés : GRIMAL, Président, et GALTIÉ, Commis-Greffier.

Pour extrait :

L'Avoué, SÉGUY.

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Rappelez-vous qu'à l' « **Hôtel des Ventes** », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.

Actuellement en cuivre : chaudrons, tourtières, caleils, etc... assiettes, écuelles et plats en étain. A vendre état neuf : machine à écrire *Underwood* n° 5, bicyclette pour homme et dame.

On achète aussi les vieux meubles.

ETUDE

DE

Maître Jean MÉRIC

AVOUÉ A CAHORS

5, rue Georges Clemenceau, 5

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu entre Monsieur BLANC Irénée, employé au Paris-Orléans, domicilié à Cahors, avenue de l'Abattoir et la dame Denise CARRIÉ, sa femme, ménagère, domiciliée à Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux BLANC-CARRIÉ au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Signé : MÉRIC.

CABINET

de Me J. RHULLIER

Avocat à Toulouse, rue Dalayrac, 16

Publication de Société

Suivant acte sous signatures privées, en date à Villefranche-de-Rouergue du 3 octobre 1924, enregistré à Toulouse, bureau des sociétés, le 23 dudit, folio 2, case 12, Monsieur Marcel JOULIE, Ingénieur A. et M. I. E. G., demeurant à Toulouse, allée de Brienne, numéro 69, et Monsieur Louis MUNIER, Electricien, demeurant à Calvignac (Lot), ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'établissement et l'installation d'une usine électrique au moulin de Calvignac, l'installation et l'exploitation d'un réseau de distribution d'énergie électrique pour tous usages, dans la région de Calvignac et notamment à Calvignac, Cajarc et Larnagol et pouvant s'étendre éventuellement à d'autres communes des environs.

La durée de la société est de trente-huit années, qui ont commencé à courir le 15 octobre 1924 et finiront le 14 octobre 1962.

Le siège de la société est à Calvignac.

La raison et la signature sociales sont : « **JOULIE & MUNIER** ». Le titre est « **LA QUERCYNOISE ELECTRIQUE** ».

Les affaires de la société seront gérées et administrées par les deux associés conjointement ou séparément, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. Néanmoins les engagements supérieurs à une somme de *mille francs* ou d'une somme indéterminée devront porter la signature de chacun des deux associés.

Le capital social, composé des apports des associés, a été fixé à la somme de **cent mille francs.**

Monsieur JOULIE a apporté à la Société une somme de *cinquante mille francs.*

Monsieur MUNIER a apporté de son côté :

1° Une somme en numéraire de *vingt mille francs*;

2° Les concessions d'éclairage électrique des communes de Cajarc, Calvignac et Larnagol;

3° Le droit au bail, pour le temps qui en reste à courir, du moulin de Calvignac, qui lui a été affermé par Monsieur PECHEDO, de Villefranche-de-Rouergue, pour une durée de quarante ans à compter du 15 octobre 1922 suivant acte du 14 octobre 1922, reçu par Maître ANDRIEU, Notaire à Villefranche.

Ces apports en nature ont été évalués à la somme de *trente mille francs.*

A l'expiration de la société la liquidation aura lieu par les soins des deux associés ou du survivant d'eux.

Deux originaux dudit acte de société ont été déposés le 25 octobre 1924, l'un au greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, l'autre au greffe de la Justice de Paix de Limogne.

Pour extrait :

Signé : JOULIE et MUNIER.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

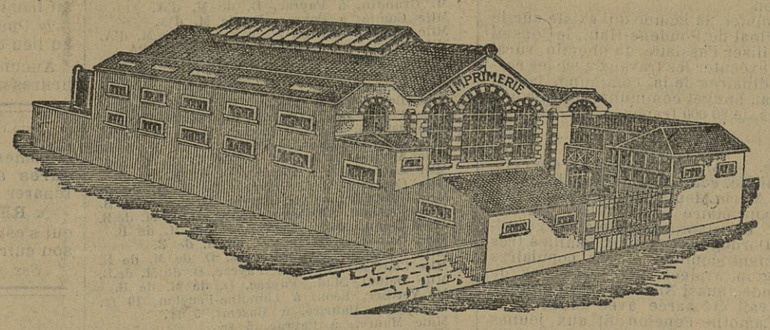

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

Feuilleton du « Journal du Lot » 18

LE CRIME DU DOCTEUR

Par J.-H. ROSNY

de l'Académie Goncourt

PREMIERE PARTIE

V

Il rentra vite chez lui, s'assura qu'il n'y avait aucun appel de malades, et se fit voiturer avenue de Marigny. Il trouva tout d'abord Mme Montaux : Madeleine finissait de s'habiller pour la promenade.

Efficacité du traitement ou hasard, la vieille dame, depuis longtemps, ne s'était aussi bien portée. Elle en attribuait le mérite à Herbeline ; elle était pleine d'admiration et de partialité pour son futur gendre.

— Vous avez bonne mine ! dit-il, après l'avoir examinée.

— Je suis heureuse, fit-elle... C'est une renaissance ! Ma vie était devenue une si misérable chose... Mon cher sorcier, ne m'abandonnez pas !

— Je le voudrais, répondit-il, et cependant, il va falloir que nous nous séparions ! C'est le moment d'achever la cure.

— De grâce, ne m'envoyez pas loin de vous : je perdrais confiance et la confiance est une si grande force !

— Nous allons voir ! Avant tout, nous remplacerons les transfusions par par un autre stimulant. Voici avril ; il faut respirer ! Comme je ne suis pas de ceux qui ont la superstition de la mer, de la montagne ou des stations à la mode, je crois que les environs de Fontainebleau — mais pas au milieu des bois — ou de Saint-Germain, peuvent produire tout l'effet désirable. Je vous y porterai le secours de mes faibles lumières, trois ou quatre fois par semaine. Il vous faudrait donc trouver quelque habitation, un peu haut perchée, environnée de pelouses et de jardins : les grands arbres ne doivent apparaître qu'à deux ou trois cents mètres. Des eaux vives — pas trop près non plus. Aucune eau stagnante. Au reste, je compte agir en tyran... vous ne louerez rien, que je ne vous aie, au préalable, donné mon satisfecit.

— Vous ignorez donc que cet idéal est réalisé, que vous venez de faire tout le portrait de notre petit domaine des Belles-Aigues ? En une heure, plus vingt minutes pour la voiture qui vous conduira à Paris-Saint-Lazare et la voiture qui vous attendra à la station, vous serez chez nous... Voici Madeleine.

Madeleine s'avançait, prête à sortir, brillante et légère dans son costume de drap bleu-pastel, garni de soie bleu-Sèvres et de taffetas blanc. Elle rougit de plaisir à la vue de son fiancé. Il eut, lui, un frisson où se mêlaient également l'amour et l'orgueil. Une grande découverte ne lui eût pas semblé plus glorieuse que la conquête de cette délicieuse créature.

— Que c'est gentil d'être venu à l'improviste ! s'écria-t-elle en tendant la main à Guy.

— Ne le remercie pas, dit Mme Montaux avec un sourire, il nous envoie à la campagne.

— Est-ce vrai ? demanda Madeleine avec une nuance de mécontentement.

— A deux pas d'ici. C'est un sacrifice nécessaire. J'ai hésité trois jours, mais le devoir l'a emporté. Je ne pouvais pas ne pas envoyer Mme Montaux à la campagne.

Il tourna vers Madeleine, puis vers sa mère, un visage anxieux et reprit :

— J'ai une bien grave demande à vous faire. Sans ce départ, j'aurais attendu, mais je ne puis m'empêcher d'éprouver cette inquiétude sourde qui accompagne toute séparation... même incomplète. Vous me pardonnerez donc toutes deux si je vous parais impatient. Je vous supplie d'ailleurs de ne pas agir sans réflexion et surtout de ne vous décider que d'après vos idées personnelles.

— Vous nous faites frémir ! repartit Mme Montaux d'un ton léger.

— Vous ne m'en voudrez pas ? reprit-il, presque suppliant.

— C'est donc bien terrible ? dit la vieille dame avec un peu d'impatience.

— C'est terrible... pour moi ! Je voulais vous demander s'il est possible de fixer, à peu près, la date du mariage.

Il s'arrêta, visiblement ému. Il avait cédé à une impulsion née à la fois de l'inquiétude dont il venait de parler, et d'un besoin ambitieux et tendre de fixer définitivement son sort, de rendre sa victoire complète. Cela se mêlait obscurément à l'idée de cette visite qu'il se proposait de faire à Mantes — comme si un instinct l'eût poussé, avant le premier acte vers la réparation, à consolider sa position sociale.

— Ce n'est que cela ! s'écria Mme Montaux en riant. Et vous n'avez pas deviné que nous attendions votre demande ?

— Vrai ? dit-il, tout pâle, vous acceptez définitivement que je sois le mari de Madeleine ?

— Vous n'en devriez pas douter... Il ne pouvait y avoir que deux raisons pour que vos fiançailles fussent rompues : c'est que l'affection de ma fille ou mon estime à moi eussent décru ; vous savez bien que nous vous aimons et vous estimons chaque jour davantage... Alors, oisives, sans rien qui nous force à agir d'une façon ou d'une autre, nous subordonnons les événements à votre volonté. Choisissez donc votre date, mon cher ami, elle sera la nôtre ! N'est-ce pas, Madeleine ?

Il prit la main de Mme Montaux, y mit un grand baiser de gratitude et de tendresse. Car, dans ce moment, il aimait vraiment cette vieille femme si douce et si faible. La joie, l'orgueil et le remords emplissaient son être. Il admirait en lui l'homme qui triomphe, mais il méprisait sourdement celui qui trompait des âmes confiantes. « Bah ! se dit-il, est-ce que l'honneur même n'a pas sa source dans la lâcheté et l'hypocrisie : *je ne serai pas découvert*, donc il n'en résultera aucun mal pour elles. Le reste est du fétichisme. »

Mme Montaux, attendrie et cédant à des souvenirs sentimentaux, unit les mains des deux jeunes gens :

— Madeleine, j'ai fait au mieux pour ton bonheur !

La jeune fille ne répondit rien. Elle goûtait l'illusion dans sa plénitude. Douée pour les évocations brillantes, source des grands bonheurs et des misères irréparables, elle avait une confiance excessive dans les êtres choisis — confiance vite tournée en parti pris, en article de foi. Toutes les qualités de Guy se magnifiaient en elle. Elle l'avait insensiblement dépouillé des défauts pressentis au début — car une particularité de ces natures, c'est d'intervertir l'ordre habituel des notions que nous nous faisons sur les personnes : elle échangeait en quelque sorte, chaque jour, une intuition juste contre une déduction fausse. Ses intimes ou ses ennemis devenaient ainsi des êtres presque légendaires. Elle ne répondit d'abord rien à l'exclamation de Mme Montaux. Elle serrait la main de son fiancé, toute tremblante ; c'était comme une convulsion d'espérance. Puis, l'excès de son émotion la brisant, elle tomba dans les bras de sa mère, tout en larmes :

— Oh ! oui... tu as été bonne... si bonne !... Tu m'as donné une seconde fois la vie !

Cette scène troublait profondément Guy. Il en était heureux et avait hâte d'y échapper. Il appuya longuement ses lèvres sur la main de la jeune fille et dit :

— A ce soir... je n'en puis plus, je suis trop heureux !

Herbeline avait eu la chance de trouver immédiatement un train pour Mantes. Il n'était guère plus de cinq heures lorsqu'il débarqua dans la petite ville. Elle lui plut. Il se figura que Marguerite y devait vivre heureuse. Après un regard sur la vieille cathédrale gothique, il entra dans la rue de Chaussetterie. Durant le trajet, il avait imaginé un certain nombre de prétextes pour visiter M. Dufrêne, mais ces prétextes parurent stupides lorsqu'il se vit en face du numéro 30. C'était une maison ruineuse, à deux étages, étroite, avec des fenêtres basses, une porte rouge, blindée, cloutée, où des ferrailles récentes se mêlaient à quelques restes de ferronnerie ancienne.

(A suivre)